

## Chocs thermiques :

### Qu'est ce qu'un choc thermique ?

Le choc thermique est une surchauffe ponctuelle sur une partie du vitrage pouvant provoquer un bris de verre.

Cet échauffement peut être créé par une source de chaleur, tels que radiateur, fourneau ou sortie d'air chaud mais aussi et c'est le cas le plus fréquent, il est provoqué par l'absorption de la chaleur engendrée par le rayonnement solaire contre un meuble, un rideaux d'obscurissement ou simplement un coussin ou un carton déposé négligemment près du vitrage.

Si ce phénomène a toujours existé, il est accentué aujourd'hui par l'application des couches thermiques sur le verre.

### Protection du vitrage :

Afin d'éviter une différence de température importante sur différents points du vitrage, il sera nécessaire de laisser un espace vital **minimum de 30 à 50 centimètres** devant le vitrage isolant.

De même, il est fortement déconseillé d'appliquer des feuilles adhésives, autocollants ou encore d'ombrager partiellement un vitrage.

### Responsabilité :

Ces bris provoqués par choc thermique ne sont pas garantis et ne sont de la responsabilité ni du vitrier ni du fabricant. Ce type de casse est considéré comme une mauvaise utilisation du verre. Il importe au propriétaire ou locataire de conclure une assurance « Bris de glace » auprès d'un assureur.



Source :

**SOFRAVER**<sup>S</sup><sub>A</sub>  
La technologie du verre